

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

Direction de la coordination et du management de  
l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6, quai Ceineray  
B.P. 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

Nantes, le 30 mars 2012

**Nos réf.** : 0193/ED/2012

**Vos réf.** : Dossier n°44-2011-00173

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier présenté par la Communauté de communes Erdre et Gesvres, Nantes Métropole, les communes de Ligné et du Cellier en vue de réaliser un programme de travaux de restauration, d'aménagement et d'entretien des milieux aquatiques du bassin versant des marais de l'Erdre.

Ce projet concerne le territoire des communes de Grandchamp-des-Fontaines, Casson, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Treillières, Héric, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Le Cellier, Ligné et Les Touches.

Le projet a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance de travail du 27 mars dernier et il a émis un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président du SAGE Estuaire de la Loire